

RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00658
Numéro SIREN : 478 695 117
Nom ou dénomination : 2MTP sarl

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2022 sous le numéro de dépôt 2947

ROZWAG Audit et Conseil
expert-comptable commissaire aux comptes
10 rue de la tenure
60260 LAMORLAYE

2MTP SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros

10 rue de boursonne
27 700 HENNEZIS
RCS Evreux 478 695 117

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES DE LA SOCIETE **2MTP**, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

EURL Rozwag Audit et Conseil – société inscrite sur la liste des commissaires aux comptes d'Amiens
au capital de 1000 euros – RCS 823 029 863 RCS Compiègne
Siège Social – 10 rue de la tenure – 60260 LAMORLAYE
Téléphone : 06 81 44 52 51 E-mail : contact@r-auditetconseil.fr

ROZWAG AUDIT ET CONSEIL
Expert - Comptable Commissaire aux Comptes
10, Rue de la Tenure - 60260 LAMORLAYE
www.r-auditetconseil.fr
823 029 863 RCS Compiègne

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

2MTP
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
10 rue de Boursonne
27 700 HENNEZIS
RCS Evreux 478 695 117

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société
2MTP, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 1^{er} juin 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un bénéfice de 21K€. Les capitaux propres s'élèvent à 272K€ ;
- l'évolution du CA à fin avril 2022 qui nous a été communiqué fait apparaître un maintien de l'activité
 - il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 décembre 2021, il n'existe pas d'éléments à ce jour laissant apparaître d'éléments qui pourraient remettre en cause le niveau des capitaux propres.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

ROZWAG Audit et Conseil : rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes – SARL 2MTP

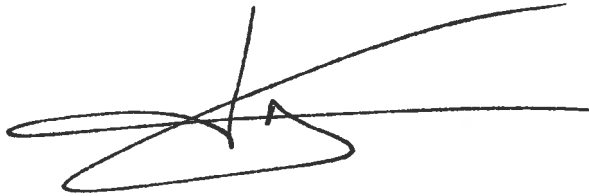
La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- votre société possède des stocks de matériel, inscrits à l'actif, pour un montant de l'ordre de 224K€. J'ai pris connaissance de l'apurement des stocks sur l'exercice 2022. Nous n'avons pas identifié d'éléments pouvant remettre en cause significativement la valeur des stocks au 31 décembre 2021.
- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 272 K€, dont un bénéfice de 21K € au titre de l'exercice, et un capital social s'élevant à 50 000 €.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Lamorlaye,
Le 13 juin 2022

Julien Rozwag
Commissaire aux comptes et à la transformation



ROZWAG AUDIT ET CONSEIL
Expert - Comptable Commissaire aux Comptes
10, Rue de la Tenure - 60260 LAMORLAYE
www.r-auditetconseil.fr
823 029 863 RCS Compiègne